

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois du mois de novembre, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mme Claire BARRIN, MM. Benjamin DELOCHE, Pierre BASTARD-ROSSET, Richardo RODRIGUES, Mme Catherine DUTEIL, M. Frédéric VAILLANT, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mme Christine RUFFON, Conseillère Municipale.

Étaient absentes : Mmes Joëlle TIBURZIO, Élis DE POORTER, Christine RODRIGUES, Graziella POURROY SOLARI, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 17 novembre 2023
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 25

Secrétaire : Mme Gaëlle VERJUS, Conseillère Municipale, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==0000==--

N° 2023/122 - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°3

M. le Maire rappelle que le budget de la Commune est élaboré et exécuté annuellement sur l'année civile. Il indique que toutefois des décisions modificatives peuvent être votées tout au long de l'année pour venir actualiser le budget Primitif, acte par nature prévisionnel, afin de tenir compte des aléas économiques et financiers.

M. le Maire présente le projet de décision modificative n° 3 au Conseil Municipal en précisant qu'il permet de prendre en compte des opérations non prévues initialement au budget Primitif 2023.

En section Fonctionnement, il faut noter :

- versement d'un complément de subvention au CCAS pour 53 000 €,
- la prise en compte des subventions à Fondation de France pour le Maroc, la Libye et la Turquie (délibération n°2023/111 du 5 octobre 2023) pour un montant de 10 500 €,
- l'affectation en crédit de prestations supplémentaires relatives aux participations de l'Inspection Académique à destination du groupe Thurin et l'école de la Vacherie,
- la prise en compte de la taxe sur l'ascise électricité qui remplace la TCCFE pour 178 000 €,
- l'ajustement des dotations aux amortissements pour 12 944 € supplémentaires,
- l'équilibre de cette section est réalisé par une augmentation des dépenses imprévues (83 273 €) et la réduction du budget « Electricité » (- 16 073 €).

.../...

En section Investissement, il faut noter :

- l'augmentation des crédits relatifs à la modernisation et la sécurisation du système informatique (+ 45 000 €) répartis en prestations (31 000 €) et en matériels (14 000 €),
- les opérations d'ordre relatives aux cessions d'immobilisation et aux amortissements des immobilisations en recettes d'investissement.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 : BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-0 : Énergie - Électricité	16 073,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-2 : Contrats de prestations de services	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	16 073,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-0 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	83 273,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00 €	83 273,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023-0 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 056,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	32 056,00 €	0,00 €	0,00 €
D-675-8 : Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6761-3 : Différences sur réalisations (positives) transférées en invest.	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-8 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00 €	6 944,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	12 944,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657362-5 : CCAS	0,00 €	53 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-0 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	63 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6718-3 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7351-0 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 000,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	178 000,00 €
R-74718-2 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	16 073,00 €	219 073,00 €	0,00 €	203 000,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-0 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 056,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 056,00 €
R-192-8 : Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-2111-8 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
R-28121-8 : Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 129,00 €
R-28132-8 : Immeubles de rapport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 434,00 €
R-28188-8 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 381,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 944,00 €
D-2183-0 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **VOTE** la décision modificative n°3 au budget Principal 2023.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 27 novembre 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Gaëlle VERJUS

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **- 1 DEC. 2023** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **- 1 DEC. 2023**

THÔNES, le

- 1 DEC. 2023

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

